

Point n°1 : Délégations au Maire

« Notre groupe municipal réitère les constats déjà faits, lors du précédent mandat, au Conseil municipal du 17 avril 2014 :

- **Délégation n°20 Ligne de trésorerie : 300 000€ est un montant très élevé !!**
- **Délégation n°21 Emprunts : Le montant maximum de 500 000 € est très important mais nous prenons acte, M. le Maire, comme nous vous l'avons demandé, que la Commission Finances soit préalablement réunie. »**